

Ordre du jour	Synthèse des échanges
Désignation du co-animateur(trice) habitant (e)	Claude MARQUIS se portant volontaire, les conseillers citoyens présents le désignent co-animateur habitant pour le conseil citoyen Gare Peloux Mail Citadelle.
Présentation des sujets ville et des formations	<p>INFORMATION</p> <p>Cœur de ville : Présentation faite par Luc Vogel, Directeur Général Adjoint de la Direction Citoyenneté Ville Durable :</p> <p>Un nouveau contrat pour les villes moyennes : 222 villes ont répondu au niveau national et 3 dans le département de l'Ain : Oyonnax, Bourg-en-Bresse et Ambérieu-en-Bugey.</p> <ul style="list-style-type: none"> – Les villes moyennes constituant un maillon indispensable de structuration du territoire entre espace rural et métropoles, l'État a lancé un appel à candidatures pour un programme «Action Cœur de ville». – Opportunité locale afin d'accroître et accélérer les projets, d'où la candidature conjointe de la Ville et de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse retenue par l'État en mars 2018. – Signature fin septembre 2018 d'une convention-cadre 2018-2024: engagements financiers de réalisation des premiers investissements, avenants ultérieurs pour soutenir de nouveaux projets. – Partenaires financiers: Ville, CA3B, État, Caisse des Dépôts, Agence Nationale de l'Habitat, Action Logement, Région Auvergne-Rhône-Alpes, Département de l'Ain. – Périmètre provisoire d'intervention: secteur historique ancien Centre-ville et Gare. <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – de la réhabilitation à la restructuration, vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville, – favoriser un développement économique et commercial équilibré, – développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions, – mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine, – fournir l'accès aux équipements et services publics. <p>Intégration des thématiques transversales que sont la transition énergétique et écologique, l'innovation, le recours au numérique et l'animation du cœur de ville.</p> <p>Premières actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Effet d'opportunité de subventions pour des projets en cours: Carré Amiot, Madeleine ... – Accélération de réalisation de certaines actions : stationnement cycles, infrastructures de recharge pour véhicules électriques ... – Travail engagé sur de futurs projets: requalification du parc immobilier ancien, remise sur le marché de locaux commerciaux, valorisation patrimoniale (co-cathédrale Notre-Dame...), composition programmation urbaine (Pont de Lyon, Vinaigrerie), mobilités (Challes-Europe-Champ de Foire, parking Préfecture ...),

numérique (démarche «smart city» ou ville intelligente, Maison de la Culture et de la Citoyenneté ...)

Organisation :

- L'article 3 de la convention décrit le pilotage et la conduite du programme Action Cœur de Ville.
- Il précise également que «les six conseils citoyens sont pour l'action municipale les espaces privilégiés d'information et de concertation des habitants. S'ils sont tous intéressés par le cœur de leur ville, une attention particulière sera portée sur les conseils citoyens Centre et Gare directement impliqués par le périmètre d'intervention dont ils sont résidents. ».

Questions des conseillers citoyens :

- Est-ce que le projet d'éco-quartier va avancer dans le cadre du projet cœur de ville ?

Le quartier du Peloux et l'ancienne caserne Brouet ne font pas partie du périmètre cœur de ville.

- De quelle enveloppe dispose la Ville pour financer ces projets ?

Il n'y a pas d'engagement sur un montant global, chaque partenaire financier a défini des axes d'intervention et mobilise ses financements en fonction des projets.

SAISINES VILLE

La Ville souhaite saisir les conseils citoyens sur différents sujets. Certains seront ouverts à l'ensemble des habitants, d'autres concerneront uniquement les conseillers citoyens. Pour chaque saisine les conseillers recevront un courrier de l'élu référent qui indiquera les objectifs et la démarche de concertation qui peut prendre différentes formes : rendre un avis collectif par conseil, participer à un atelier inter-conseil, participer à une action. Chaque conseil citoyen est libre de choisir de répondre ou non à cette saisine.

Éclairage public:

La Ville souhaite gérer de manière écoresponsable l'éclairage nocturne sur les espaces publics afin de répondre à deux enjeux :

- La réduction du coût énergétique et financier.
- La réduction de la pollution lumineuse.

Différentes démarches ont d'ores et déjà été expérimentées. La Ville désire aller plus loin en expérimentant l'extinction partielle de certains sites. La Ville souhaite associer les habitants à la démarche sous différentes formes :

- Temps de formation sur l'éclairage et la pollution lumineuse
- Des temps de diagnostic pour permettre de déterminer les sites pouvant faire l'objet d'une expérimentation.
- Le suivi de l'expérimentation avec un bilan partagé qui constituera un avis officiel transmis aux élus de la Ville pour permettre de décider de la pérennisation ou non de l'expérimentation.

Nature en ville :

C'est un atelier inter-conseils piloté par les services démocratie locale et espace vert qui sera ouvert aux conseillers citoyens et aux habitants de la ville. L'objectif principal est de faire connaître les projets réalisés dans ce cadre aux habitants (gestion différenciée, O pesticide...). C'est un groupe qui se réunira régulièrement et pourra proposer des actions ou rendre un avis sur différents sujets liés à la nature en ville.

Un premier temps d'échange aura lieu le mercredi 26 septembre à 18h30 au service Espaces Verts. Les objectifs de cette première rencontre sont :

- Échanger sur les motivations de chacun à participer à cet atelier.
- Présenter le projet « charte de l'arbre » et la volonté de la Ville de planter deux arbres pour un arbre coupé.
- Prioriser les lieux où ils seraient inintéressants de planter des arbres et travailler sur l'ambiance et l'atmosphère à donner au lieu.

Événement culturel et artistique de la Ville de Bourg en Bresse :

C'est un rendez-vous annuel culturel et artistique co-construit avec les acteurs culturels du territoire. Pour l'année prochaine la Ville a souhaité donner une indication méthodologique afin de favoriser les propositions « participatives » de la part des associations et structures culturelles qui répondront à l'appel à projets. Il est possible aussi pour les conseillers citoyens et les habitants de déposer un projet dans le cadre du Fond de Participation des Habitants. Une réunion d'échange et d'information aura lieu le mardi 2 octobre à 18h.

Fête de l'environnement :

Suite aux premières plénières, plusieurs questions liées à la propreté, la gestion des déchets et des espaces ont été soulevées. En parallèle du travail en cours dans chaque conseil citoyen, la Ville propose aux conseillers citoyens de participer à la fête de l'environnement en intégrant le comité d'organisation. L'objectif de cette fête est de sensibiliser les habitants aux enjeux de développement durable : économie d'eau, d'énergie, gaspillage alimentaire...

Deux personnes se portent volontaires pour intégrer le comité d'organisation :

- Camille RAUL
- Franck HERARD

Une date de rencontre sera communiquée prochainement.

E-consultation Bouvent :

La ville souhaite mieux connaître les usages et attentes sur le parc de loisirs de Bouvent. Une e-consultation aura lieu du 17 septembre au 31 octobre. Il est possible d'y participer via le site internet de la ville.

FORMATIONS

Le cycle de formations destinées aux conseils citoyens se poursuit :

Formation urbanisme : 8,10 et 12 octobre :

- Les grands objectifs de développement de la Ville focus sur le PLU (qu'est-ce que c'est ? à quoi ça sert ? une OAP c'est quoi ?)
- La gestion de la densité
- AMIOT = genèse et mise en œuvre d'un projet urbain (étapes, interlocuteurs, financements, etc.)

Formation Contrat de ville 6 novembre :

- Qu'est-ce que c'est ?
- Comment ça se traduit concrètement sur les quartiers prioritaires ?
- Comment les conseillers citoyens peuvent s'impliquer ?

Formation mobilité/action plan piétons : 12,14 et 16 novembre :

- Plan de circulation
- Partage de l'espace public
- Stationnement
- Modes actifs
- A l'issue de la formation, possibilité de travailler sur le plan piétons : présentation de ce plan, conception d'un document de valorisation (quel parcours, quel quartier, possibilité de travailler sur une action sur le terrain)
-

Comité Consultatif de Programmation des Travaux

Deux projets sont éligibles pour 2019 :

- Passage piéton du Docteur Roux
- Mobilier urbain parc de la Madeleine

Une conseillère citoyenne souhaite que dans ce cadre soient de nouveau abordées avec les services les difficultés rencontrées rue Comte de la Teyssonnière à la sortie de l'école maternelle Peloux.

Laure PONTIUS et Jean TABARY sont désignés titulaires référents du Comité Consultatif de Programmation des Travaux.

	<p>Laurent CHATELET et Arnaud PERRIN sont désignés suppléants référents du Comité Consultatif de Programmation des Travaux.</p> <p>L'instance du Comité Consultatif de Programmation des Travaux se réunira <u>le mercredi 17 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville</u> pour arbitrer sur les projets qui seront financés en 2019.</p>
Vos projets : travail en groupe thématique et désignation des référents	<p>Groupe de travail Aménagement (cadre de vie, circulation, vitesse) <u>Première piste de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Diagnostic en marchant dans chaque sous secteur : état des lieux – Modes de circulation : piéton, cycliste, automobiliste, collectif... <p><u>Référente du groupe de travail :</u> Laure PONTTHUS</p> <p><u>Première date de rencontre :</u> Jeudi 20 septembre à 18h, RDV devant la gare</p> <p>Groupe de travail Développement durable, gestion des déchets <u>Premières pistes de travail :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> – Visite d'Organom – Problématiques des arbres en ville/verdure – Récolte des encombrants – Adaptation/résilience face au réchauffement climatique – Réappropriation espaces verts/jardinier/jardins urbains – Valorisation des commerçants favorisant le zéro déchet, restaurateur valorisant les doggy bag <p><u>Référente du groupe de travail :</u> Camille RAUL</p> <p><u>Première date de rencontre :</u> Une visite d'Organom ; date à définir.</p> <p>Groupe de travail vivre ensemble Claude Marquis se propose d'être référent du groupe de travail, il organisera une réunion quand les volontaires pour rejoindre le groupe se seront fait connaître.</p>
Constitution du bureau	<p>Les conseillers citoyens décident que le bureau sera constitué des référents des groupes de travail et de 3 autres conseillers volontaires.</p> <p>Le bureau est ainsi constitué de :</p> <p>Raphaël DURET (co-animateur élu) Claude MARQUIS (co-animateur habitant) Laure PONTTHUS (référente groupe aménagement) Camille RAUL (référente du groupe développement durable) Jérôme FRIAUD (conseiller citoyen) Denis DUCARD (conseiller citoyen) Benjamin MICHEL (conseiller citoyen)</p>
Calendrier	<p>Prochaine séance plénière : Lundi 19 novembre à 18h30 lieu à définir Prochain bureau : Lundi 22 octobre à 18h30 à l'Hôtel de Ville salle Bohan 1</p>

Les participants :

Ville de Bourg-en-Bresse	Raphaël DURET (co-animateur élu), Leslie COBO-MOREL (animatrice citoyenneté)
Conseillers citoyens	Pascal BARTASSOT, Laurent CHATELET (Agence Chatelet), Denis DUCARD, Jérôme FRIAUD, Chantal GRAND, Antoine HENRARD, Franck HERARD, Jean-Louis JOURNET, Claude MARQUIS, Benjamin MICHEL, Nelly MIGNOT-ALIX, Pascale MINELLI, Michel MONTFORT (Amicale des Donneurs de sang), Arnaud PERRIN, Dominique PLANCHE, Laure PONTTHUS, Marylise PRUDHOMME, Camille RAUL, Marie-Claude ROUX, Yves SOLLIER, Jean TABARY, Michèle TRENTINI (association de soutien aux soins palliatifs)
Excusés	Nathalie POURCHOUX (Espace de vie social le Plateau), Cédric CHARDON, Véronique ROGER (EUGEN)